# Le blog d'économoclaste

## La société des bonimenteurs

En lisantce billet (merci@freakonometrics ) sur l'étude concernant les OGM (oui, celle dont personne n'a parlé récemment...), qui souligne les dégâts durables que cette polémique pourrait produire dans le débat sur les OGM, je ne peux m'empêcher de faire un parallèle entre cette affaire et mes remarques passées sur lespoliticiens bonimenteurs . Une fois de plus, on distille des choses plus ou moins crédibles, voire pas crédibles du tout, et il en restera ce qu'il en restera. Là où ça devient chaud, c'est que dans mes billets, j'opposais les académiques (gentils) et les politiciens (méchants). Ici, même les scientifiques sont des bonimenteurs. Bref, un pas de plus vers le Moyen Age, alors que tout est normalement en place pour s'en éloigner. Amis spécialistes de sciences sociales ou de la communication, je pense qu'il y a un truc à creuser.

Désolé, les commentaires ne sont pas actifs, à cause des problèmes de spam. De toute façon, il n'y a pas grand chose à commenter.

***Add :*** un lecteur me signale que mon propos ne précise pas qui est le bonimenteur dans l'histoire et qu'il peut y avoir confusion. Je parlais de l'étude de Séralini.

Copyright : StÃ©phane MÃ©nia  - 2012-09-28 20:36:41
Creative Commons Deed

Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale 2.5

Vous êtes libres :

* de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
* de modifier cette création

Selon les conditions suivantes :

Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original.

Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

* A chaque réutilisation ou distribution, vous devez faire apparaître clairement aux autres les conditions contractuelles de mise à disposition de cette création.
* Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation du titulaire des droits.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage privé du copiste, courtes citations, parodie...)

Ceci est le Résumé Explicatif du Code Juridique (la version intégrale du contrat).
http://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.5/